



Procédure de vice caché que faire contre ça

Par **samidou13**, le **23/06/2010** à **21:25**

bonjour, rnrn en mars dernier j'ai vendu mon vehicule cki dci 2001 CT ok CG ok Facture a l'appui car moteur changé et sur facture figure aussi que le neimane de clé a été changé la voiture a été essayé par l'acheteuse plusieurs fois pendant une semaine la vente c'est tres bien passé.rnrnLe problème : je recois un appel ce jour de cette personne qui me dis avoir rentré la voiture chez renault pour un probleme de cardan (usure normal pour un vehicule de 2001) et qu'elle comptait porté plainte contre moi pour vice caché et abus de faiblessernrncar c'était une fille car elle ne trouvai pas normal qu'une voiture d'un montant de 3500€ tombe en panne aussi que sa clé est cassé ya 2 semaine c'est pas normal non plus qu'elle est a payé 200€ pour la reprogramé, donc ma question est la suivante svp: rnrnQue doit je faire dans ces cas la ?? la laisser entamer une procedure ? car elle voudrait en vverité que je la rembourse. Merci bcp pour votre aide.rnrnCordialement

Par **jeetendra**, le **24/06/2010** à **07:23**

Bonjour, à vous lire vous avez vendu votre clio avec un controle technique ok, en l'état roulant, l'acheteur l'a essayé, il n'y a rien à redire (vente ferme et définitive, pas de rétractation entre particulier), vous l'envoyez ballader, soyez ferme, tenez bon, cordialement.